

**PROCÈS VERBAL DE SÉANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 11 mars 2021**

**Date de convocation du conseil municipal : 05 mars 2021**

**Membres présents :** Mme CASTANET Marie-Christine, Mme CHALAUX Pascale, M .LACAYROUZE Francis, , Mme MONTEIL Linda, M. PRAZ Nicolas, Mme VILLEMONTÉ DE LA CLERGERIE Odile,

**Absents :** Mme GENOT Angelina, M .MAGAL Johnny, SANZ Alain.

**Procuration :** Mme GENOT Angelina à M. PRAZ Nicolas, M .MAGAL Johnny à Mme CHALAUX Pascale

**Secrétaire de séance :** Mme CHALAUX Pascale.

**ORDRE DU JOUR :**

Désignation d'un (e) secrétaire de séance  
Approbation du compte-rendu du 11/02/2021

**Délibérations:**

-Régularisation facture achat de chocolats (noël 2020)

-MAM avenants:

-Paiements des factures d'investissement

**Questions diverses :**

-CAUVALDOR

-MAM (point sur l'avancement du chantier)

**Début de séance : 20 h**

**- Procès-verbal du 11/02/2021**

Après lecture, le compte-rendu du 11/02/2021 est approuvé à l'unanimité après modification apportée au paragraphe des questions diverses (le petit Rignac).

## DELIBERATIONS

### **-Achat des chocolats de Noël :**

Monsieur le maire informe les membres du conseil que la perception a rejeté le paiement de la facture des chocolats de Noël. Une délibération justifiant cet achat doit être annexée au mandat. Afin de régulariser cette dépense au plus tôt et après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE** cette dépense dont le montant s'élève à 663.00 € TTC,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

### **-Avenants MAM :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que suite à certains changements dans le chantier de la MAM, des logements et de la mairie, des avenants aux marchés de diverses entreprises sont nécessaires.

#### **LOT n° 1 : Terrassement/ VRD/ Plantations - COLAS :**

Monsieur le maire explique à titre d'info que des modifications d'aménagement extérieur des bâtiments et les écoulements des eaux pluviales et usées ont nécessité des modifications dans le lot n° 1. Il est nécessaire de modifier le montant du marché par l'avenant n° 1.

Un devis présenté par l'entreprise COLAS, mandataire de ce lot est accepté par le conseil municipal en date du 14 janvier 2021.

Cependant, le montant est susceptible de bouger, il sera revu lors d'une prochaine réunion.

#### **LOT n° 2 – Démolition/Gros œuvre –VERMANDE :**

Le lot n°2 dont le mandataire est l'entreprise VERMANDE à nécessité des complémentarités dans l'exécution des travaux de ce lot. Elles ont fait l'objet d'un devis accepté par le conseil municipal dont le montant est en plus du montant initial et tel que correspondants ci-dessous:

|                                  |            |           |            |            |
|----------------------------------|------------|-----------|------------|------------|
| Devis n°0070615<br>Du 28/07/2020 | 1 386,00   | 277,20    | 1 663,20   | 223 569,96 |
| Nouveau montant                  | 186 308,30 | 37 261,66 | 223 569,96 | 223 569,96 |

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE** l'avenant n° 1 et le nouveau montant du lot n° 2,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant

#### **LOT n° 2 – Démolition/ Gros œuvre – VERMANDE :**

Monsieur le maire explique que le lot n°2 a nécessité des modifications et compléments de travaux non prévus dans l'exécution des travaux de ce lot. Ils ont fait l'objet d'un devis accepté par le conseil municipal dont le montant totalise des plus-values et modifie le montant global modifié par l'avenant n°1 et tel que correspondants ci-dessous:

|                                   |            |           |            |            |
|-----------------------------------|------------|-----------|------------|------------|
| Devis n°20100009<br>Du 11/03/2021 | 23 413,00  | 4 682,60  | 28 095,60  |            |
| Nouveau montant                   | 209 721,30 | 41 944,26 | 251 665,56 | 251 665,56 |

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**-APPROUVE** l'avenant n° 2 et le nouveau montant du lot n° 2,

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**LOT n°12- Plomberie PVC - Sté BOUSQUET :**

Le lot n° 12 dont le mandataire est la société BOUSQUET a fait l'objet de prestations supplémentaires suite à des modifications de passages des réseaux d'eau potable et de chaleur dans les vides sanitaires. Cette modification a entraîné des plus-values dans le lot 2 pour le perçage des murs, extérieurs et entre les vides sanitaire.

|                                |            |           |            |            |
|--------------------------------|------------|-----------|------------|------------|
| Devis n°20090055<br>24/09/2020 | 17 250,00  | 3 450,00  | 20 700,00  | 148 500,00 |
| Nouveau montant                | 123 750,00 | 24 750,00 | 148 500,00 | 148 500,00 |

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**-APPROUVE** l'avenant n° 1 et le nouveau montant du lot n° 12,

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**LOT n° 7 – Serrurerie- BOURDONCLE :**

Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'une modification des prestations du lot 7 pour le remplacement de la porte de remplissage du silo en granulats par une trappe extérieure et directe. Le devis a été validé en conseil municipal du 14 janvier 2021.

Le montant du marché se trouve modifié et il convient de l'entériner par l'avenant n° 1.

|   |           |          |           |          |
|---|-----------|----------|-----------|----------|
| Devis n°20/22-<br>12/001 du<br>22/12/2020 | 1 174,90  | 234,98   | 1 409,88  |          |
| Nouveau montant                           | 19 905,34 | 3 981,07 | 23 886,41 | 23886,41 |

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**-APPROUVE** l'avenant n° 1 et le nouveau montant du lot n° 7,

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**LOT n° 4 – Charpente bois/ Bardage- LESTRADE :**

Monsieur le maire explique la nécessité de formaliser un avenant relatif à l'ensemble des travaux supplémentaires exécutés par l'entreprise LESTRADE. Ces travaux sont issus de dégradations de pièces structurelles de la partie ancienne du bâtiment.

|                                  |          |          |          |           |
|----------------------------------|----------|----------|----------|-----------|
| Devis DE 20/148<br>du 03/11/2020 | 6 645,08 | 1 329,02 | 7 974,10 | 63 939,52 |
| Devis DE 21/014<br>du 22/03/2021 | 817,00   | 163,40   | 980,40   | 64 919,92 |
| Nouveau montant                  |          |          |          | 64 919,92 |

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**-APPROUVE** l'avenant n° 1 et le nouveau montant du lot n° 4,

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**LOT n° 5 – Couverture/ Entreprise LESTRADE :**

Monsieur le maire récapitule les travaux réalisés par l'entreprise LESTRADE mandataire du lot n° 5. Des travaux de remplacement de la couverture des SAS des entrées des 2 logements de l'étage. Il convient de contractualiser les travaux supplémentaires par un avenant.

|                                 |          |        |          |           |
|---------------------------------|----------|--------|----------|-----------|
| Devis DE21/015<br>du 22/03/2021 | 2 082,75 | 208,28 | 2 291,03 | 71 569,24 |
| Nouveau montant                 |          |        |          | 71 569,24 |

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**-APPROUVE** l'avenant n° 1 et le nouveau montant du lot n° 5,

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant

**LOT n°6- Etanchéité - Société SMAC**

La couverture de la chaufferie est une toiture plate. Une finition végétalisée était prévue. Hors les espaces réservés pour la mise en place de cette végétation était trop restreint. Une couche de gros gravier a remplacé cette couche végétale.

Cette modification a apporté une moins-value sur le lot 6. Un avenant est nécessaire pour contractualiser le marché de ce lot avec la SMAC.

|                                    |         |        |         |           |
|------------------------------------|---------|--------|---------|-----------|
| Devis TS-RIG.AB01 du<br>13/01/2021 | -372,38 | -74,48 | -446,86 | 14 793,14 |
| Nouveau montant                    |         |        |         | 14 793,14 |

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**-APPROUVE** l'avenant n° 1 et le nouveau montant du lot n° 6,

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**LOT n° 11 Sols souples/Carrelages/Faïences- Entreprise BREL**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la salle de bain du logement 2 est installée sur un plancher bois; afin d'éviter des désordres et des fuites d'eau, l'entreprise Brel pose un complexe sanitaire souple pouvant s'adapter aux possibles déformations de ce plancher bois.

Ces travaux impliquent une plus-value qui s'ajoute au montant du marché initial.

|                     |          |         |          |             |
|---------------------|----------|---------|----------|-------------|
| Devis du 01/02/2021 | 321,73 € | 64,35 € | 386,08 € | 22 597,42 € |
| Nouveau montant     |          |         |          | 22 597,42 € |

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**-APPROUVE** l'avenant n° 1 et le nouveau montant du lot n° 11,

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

**LOT n° 10: Platerie/Isolation/Peinture –Entreprise ALLIANCE 360**

Monsieur le maire rappelle que l'isolation des bâtiments pourra être renforcée par une épaisseur plus importante d'isolant sans augmentation des prestations et fournitures. L'entreprise ALLIANCE 360 mandataire du marché a fait un état récapitulatif de son offre.

|                |             |             |             |             |
|----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Marché initial | 79 000,00 € | 15 800,00 € | 94 800,00 € | 94 800,00 € |
| Devis          | -5097,71    | 1019,54     | -6117,25    |             |
| Nouveau marché | 73 902,29 € | 14 780,46 € | 88 682,75 € | 88 682,75 € |

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**-APPROUVE** l'avenant n° 1 et le nouveau montant du lot n° 10,

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant

#### **-Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant n° 2**

L'Atelier KIZILTAS, maître d'œuvre sur le chantier de la MAM, mairie et logements, demande à la maîtrise d'ouvrage (commune de Rignac) un avenant d'honoraires pour prolongation des délais d'exécution des travaux des phases DET et OPC du marché. Cet avenant prolonge les prestations de 10 semaines soit jusqu'à la réception des travaux.

| Maitrise d'oeuvre | Montant HT | TVA       | Montant TTC | Montant marché |
|-------------------|------------|-----------|-------------|----------------|
| Marché initial    | 51 300,00  | 10 260,00 | 61 560,00   | 61 560,00      |
| Avenant n° 1      | 54 493,56  | 10898,71  | 65 392,27   | 65 392,27      |
| Avenant n° 2      | 5 950,00   | 1 190,00  | 7 140,00    | 72 532,27      |
| Nouveau marché    |            |           |             | 72 532,27      |

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**-APPROUVE** l'avenant n° 2 et le nouveau montant du marché,

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant

*Un membre du conseil fait observer que cet avenant est malvenu au vu du montant du marché initial.*

#### **Paiement de la facture VERMANDE en investissement (chantier MAM)**

Afin d'effectuer le paiement des factures des travaux de la MAM (mairie et logements), la Commune a transmis les RAR 2020 à hauteur de 120 000 € pour cette opération.

A ce jour, il ne reste plus suffisamment sur ces restes à réaliser pour honorer la facture de l'entreprise VERMANDE (51 701.39 € TTC). Monsieur le maire demande à l'assemblée d'autoriser le paiement de la facture VERMANDE en section d'investissement.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**-AUTORISE** le paiement de la facture VERMANDE en section d'investissement sur l'OP 88,

**-AUTORISE** M. maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

## **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Ciné belle étoile :**

Ciné belle étoile s'appuie sur le prestataire Cinélot depuis le début de l'opération. Chaque année plus de 2500 spectateurs se réunissent pour vivre et partager un moment de culture et de convivialité.

Lieu de rencontre et de rassemblement des adolescents, il sera proposé avant la projection des films, des courts métrages réalisés par des jeunes élèves afin de les impliquer davantage.

CAUVALDOR réalisera une brochure avec les informations pratiques qui sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

Pour notre commune le film susceptible d'être diffusé semaine 33-34 serait « c'est quoi cette mamie ».

### **Commission « service à la population »**

Monsieur le maire présente un schéma sur le réseau ferroviaire.

-Bonne desserte du territoire vers les pôles d'attractivités autour de CAUVALDOR.

-Pas de liaisons internes sur le territoire.

### **Le transport scolaire**

Le transport scolaire du Lot est organisé par la Région Occitanie. Il s'applique aux élèves de la maternelle aux étudiants apprentis résidant sur le département du Lot.

Il est régi par le règlement des transports scolaires qui fixe le cadre de l'intervention de la Région.

En 2020, ce sont 12000 élèves qui sont transportés sur le département du Lot. Sur CAUVALDOR, il existe 82 services scolaires.

En plus de ces transports scolaires, il existe 10 circuits pénétrants.

### **Le transport à la demande**

A la différence d'un bus classique, le TAD est un transport public qui fonctionne si au moins un usager effectue une réservation. Pour répondre à la demande des personnes captives (c'est-à-dire n'ayant pas de possibilité de se déplacer via des véhicules individuels) l'offre de transport s'adapte, sur mesure. Aujourd'hui, il existe 11 offres de transports à la demande sur le territoire de CAUVALDOR, organisés par les communes ou des associations et financés par la Région: Baladou, Cuzance, Gramat, Lanzaç, Martel, Nadaillac de Rouge, Pinsac, Rocamadour, Souseyrac en Quercy, Calès, Alvignac. Ce transport à la demande est complété par ce qu'on pourrait appeler du déplacement à la demande, soit une offre informelle proposée par les communes.

### **Commission des sports « Tickets sports »**

Cette action consiste à financer les adhésions dans les clubs sportifs qui le souhaitent aux personnes en difficulté en fonction de leur quotient familial, afin de rendre le sport accessible à tous. Dans un premier temps, la collectivité a participé à ce dispositif à hauteur de 5 000€ et depuis 2018 à 6 000€. Ainsi, la collectivité adhérera en 2021 à hauteur de 10 000€ au programme. Le but étant d'aider les familles en difficulté et le monde associatif à travers les Tickets Sport.

### **Séance du conseil communautaire :**

Vote des comptes de gestion et administratifs, vote du budget principal et annexes, vote du programme projets pluriannuels (73m€) :

Délibérations adoptées à l'unanimité.

### **RPI L'étoile :**

Réunion du 9 Mars vote du Budget 2021, celui-ci est accepté à l'unanimité.

La participation des mairies du RPI sont de :

1642,57 € / Enfant du RPI et 1003,17 € / Enfant pour l'école Notre Dame d'Alvignac.

Pour information, les participations des années précédentes étaient :

2019 : 1600€

2018 : 1797€

2017 : 1901€

2016 : 2004 € (mise en place de la semaine à 4 jours).

Demande de subvention: Ecoles privées

-Ecole Saint Hélène Gramat 6 élèves

-Ecole Notre Dame d'Alvignac: 1 élève

### **POS et PLU :**

Pour faire suite aux interrogations quant à la caducité du POS sur notre commune, Monsieur le maire a reçu une réponse de Monsieur le Sénateur du LOT :

Le Sénat a effectivement examiné le 09 février dernier une proposition de loi déposée en décembre 2019 par le Sénateur du Cher : Monsieur Rémy POINTEREAU.

L'article 2 de ce court texte prévoyait de reporter à décembre 2022 la date limite de caducité des POS. La commission saisie au fond a constaté des retards dans l'élaboration des PLUi imputés à la crise sanitaire notamment, mais a remanié cet article 2 :

Il n'y a plus de report de caducité mais à la place des aménagements pour cette période transitoire jusqu'à l'adoption du PLUi, afin de faciliter le dialogue avec le Préfet, au niveau du droit de préemption et de sursis à statuer. Tout ceci afin de ne pas bloquer les projets communaux. Le texte est dans les bureaux de l'assemblée et nous attendons le résultat après l'examen des députés.

PLUiH : zonage activités « extension lieu-dit Dongay » zone réservée aux photovoltaïques, avis favorable de la commune sous réserve d'une plantation de haie esthétique.

### **Carte d'identité:**

Un nouveau modèle prévu par un règlement européen de juin 2019, ce modèle sera obligatoire, dans tous les Etats de l'Union qui ont déjà une carte nationale d'identité, à compter du 2 août 2021. Aucune carte « ancienne » ne pourra être délivrée à partir de cette date. Les CNI actuelles valides pourront être utilisées pendant une dizaine d'années, jusqu'à 2031. Le 2 août 2021, la délivrance sera donc généralisée sur tout le territoire.

### **Gendarmerie nouveau dispositif :**

Ce dispositif, particulièrement innovant, vise notamment à assurer une présence permanente de gendarmes en patrouille sur nos territoires, H24 et J7 en tenant compte du concept des basses et hautes saisons avec la volonté d'améliorer la réponse opérationnelle au profit des sollicitations de la population ; - mieux sécuriser les interventions des militaires, notamment de nuit.

Sacraliser la récupération physiologique des personnels et donc préserver les unités d'éventuelles désorganisations du service consécutives à des interventions nocturnes, par nature aléatoires et imprévisibles.

### **Commission : économie, tourisme, artisanat commerce :**

#### ***Présentation de LOT, terres de saisons :***

Expérimentation d'une maison de la saisonnalité et de la pluriactivité

#### ***Point l'Occal :***

Un rappel est fait sur le dispositif « Fond l'Occal », peu de dossier d'avance remboursable

Il est proposé :

-Réabondement de l'enveloppe pour aller jusqu'à fin février 2021 (250 000 €)

-Plus de sélectivité sur les projets (notion d'impact sur la crise)

-Baisse du taux à 50 % voire 30 % sachant que le taux peut aller jusqu'à 70 % quand l'impact de la crise est trop important.

#### ***Politique locale du commerce-vitrophanies :***

Deux objectifs :

-« Cache misère » pour les commerces qui n'ont pas de vocation à être repris dans l'immédiat,

-Attirer l'œil pour des commerces potentiellement cessibles.

La CCI donne une enveloppe globale de 5000€/an/association,

CAUVALDOR propose un visuel commun aux associations des commerçants.

**Point d'avancement MAM-MAIRIE-LOGEMENTS:**

Les points ont déjà été évoqués lors du vote des avenants de la MAM (pages 2, 3,4 et 5).

**Le Petit Rignac :**

Projets à l'étude :

Projet n°1: Cyber- café

Projet n°2: Repas froid à emporter

A noter : Monsieur le maire a reçu un appel téléphonique cet après-midi d'un repreneur de la Creuse qui souhaitait connaître les surfaces du local et obtenir des photos.

Un membre du conseil propose d'intégrer les associations de la commune au projet n°1 afin de créer un « bar multi associatif ».

Le conseil municipal programme une réunion le 17/03/2021 avec les associations de RIGNAC afin de leur soumettre ce projet et forger un éventuel cadre de fonctionnement.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 08 avril 2021 à 20 h.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24h 00.*

Pour extrait conforme,

Fait à Rignac, le 11 mars 2021

Le Maire,  
Francis LACAYROUZE

La secrétaire de séance  
Madame CHALAUX Pascale